

GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION DE LA DÉCENCE



FICHE PRE-DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DU LOGEMENT

Signalément effectué par : Le locataire Autre (préciser) :

N° Allocataire	ALLOCATAIRE	PROPRIÉTAIRE
Nom - Prénom		
Adresse complète (Résidence, bâtiment, étage, N° appartement)		
Code Postal Commune		
N° de téléphone		
Adresse e-mail		
- Le locataire se doit de laisser l'accès à son logement, aux entreprises ou à son bailleur, en vue de l'exécution de mise en conformité dans les meilleurs délais, sous peine de s'exposer à une suspension de droit à l'aide au logement. - Le diagnostic de non-décence établi par le technicien spécialisé n'a pas vocation à prioriser une demande de logement dans le parc social. L'obtention d'un logement social peut prendre plusieurs mois.		
Date		
signature		

Nombre d'occupants dans le logement : dont enfants mineurs
 Immeuble collectif : Oui Non
 Propriétaire déjà informé du problème : Oui Non
 Par courrier(s) Par lettre(s) simple(s) Par lettre(s) uniquement verbale(s)



Dimensions Si votre logement est composé de plusieurs pièces : ☐ La surface de la pièce principale est inférieure à 9m² ☐ La hauteur sous plafond est inférieure à 2,20 m Si votre logement est composé d'une seule pièce : ☐ La surface de cette pièce principale est inférieure à 9m² ☐ La hauteur sous plafond est inférieure à 2,20 m ☐ Cette pièce est dans les combles	Éclairage naturel ☐ Logement en sous-sol ☐ Fenêtre n'ouvrant pas vers l'extérieur ☐ Absence de fenêtre dans une pièce principale (salon, séjours, cuisine, chambre) ☐ Fenêtre ne permettant pas un éclairage naturel suffisant dans la journée
Installation du chauffage ☐ Pas de chauffage fixe ☐ Pas de conduit d'évacuation de fumées ☐ Pas de prises spéciales si chauffage électrique ☐ Chauffage insuffisant	Installation d'eau ☐ Absence d'eau potable ☐ Absence d'eau chaude ☐ Pression ou débit insuffisant ☐ L'évacuation n'est pas équipée d'un siphon ☐ Présence de remontées d'eaux usées et d'odeurs ☐ Absence de remontées d'eaux usées et d'odeurs
Aération du logement (bouches de ventilation) ☐ Absence ventilation salle de bain ☐ Absence ventilation cuisine	Installation électrique ☐ Pas de raccordement à la terre ☐ Prises électriques insuffisantes ☐ L'électricité « saute » souvent ☐ Présence de fils dénudés ☐ Absence de dispositif de coupure générale à l'intérieur du logement
Infiltration d'eau et tâches d'humidité ☐ On bas des murs ☐ Odeur les fenêtres ☐ Odeur les plafonds ☐ Eau niveau du sol ☐ Fenêtres qui ne ferment pas ☐ Menisseries non étanches à l'air, à l'eau ☐ Ruille ou infiltration d'eau par le toit, fenêtres, façades État général du logement	Défaut de protection Absence ou mauvais état de garde-corps ou de rampes ☐ Fenêtres ☐ Balcons ☐ Terrasses
☐ Murs fissurés ☐ Plancher affaissé, gondolé ☐ Présence d'animaux nuisibles (rongeurs, cafards,...)	Cuisine ou coin cuisine ☐ Absence de point d'eau ☐ Absence d'aménagement permettant l'installation d'un appareil de cuisson
Critères risques de saturnisme ☐ Enfants de moins de 6 ans ☐ Immeuble construit avant 1949 ☐ Présence de peintures écaillées	Sanitaires ☐ Absence de WC ou WC extérieurs ☐ Absence de douche ou de baignoire ☐ WC et/ou salle de bain ouvrant sur la cuisine
Avez-vous des observations complémentaires sur l'état général du logement ?	
Si votre logement est situé dans un immeuble collectif, les parties et équipements d'usage collectif sont-ils dégradés ou dangereux ?	

LE SAVEZ-VOUS ?
 Le bailleur et le locataire peuvent se servir de la fiche de signalement pour vérifier la conformité de leur logement.